

MOTION PRESENTÉE PAR L'UDDEN 37

L'UDDEN37 s'interroge sur le projet de loi « Pour une école de la confiance » adopté en première lecture le 19.02.19 par l'Assemblée Nationale.

Elle est particulièrement inquiète et perplexe face à un certain nombre de mesures prévues par cette loi :

*limitation de la liberté d'expression des enseignants qui peuvent être sanctionnés s'ils critiquent leur institution.

*obligation faite aux collectivités locales de participer aux dépenses des maternelles privées sous contrat dès 2019, car l'instruction sera obligatoire à compter de 3 ans.

*création d'« Etablissements Publics d'enseignement des Savoirs Fondamentaux » (ESPF) regroupant plusieurs écoles et un collège. Dans ces structures, une personne adjointe du principal s'occupera du primaire. (Vraisemblablement les actuels directeurs ou directrices)

*possibilité pour des étudiants sans formation et sans concours d'intervenir dans les classes en remplacement.

*absence totale de précisions dans ce texte de loi sur le rôle et la place du DDEN, membre de droit du conseil d'Ecole.

Cette liste n'est pas exhaustive, loin s'en faut. Notre Union craint de voir poindre à l'horizon des fermetures de classes ou d'écoles -notamment en zone rurale-, des suppressions de postes -en particulier ceux/celles de directeurs/trices d'école-, et à court terme la disparition du DDEN.

Il est donc urgent et grand temps que l'ensemble de la communauté éducative fasse savoir à l'ensemble de nos concitoyens que l'école est en danger, et à M. BLANQUER que nous ne voulons pas de sa loi.